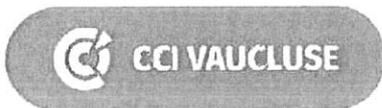




**Assemblée générale  
25 mars 2021**

**Recueil des délibérations adoptées**



## Assemblée générale 25 mars 2021

### **Membres titulaires présents ou connectés en visioconférence**

Mesdames Françoise BERNARD GALLON, Stéphanie BLANCHER NELIAS, Christèle COLLET COORNAERT, Nadège DAMIAN, Laurence DUVILLARD, Anne-Laure LEBLANC, Émilie RIBEROLLES

Messieurs Paul AGARD, Laurent BACHAS, Hervé BELMONTET, Frédéric BERUD, Laurent BEZERT, Jérôme BILLIAU, Pascal BONGIOVANNI, Philippe CARLES, Pierre CEJUDO, Jean-Damien DREVETON, Patrick FILLIERE, Alain GRAU, Jean-Marc GRUSELLE, Denis LAINE, Fabien LEDOUX, Marc-André MERCIER, Charles NAVARRE, Jeremy PIALLAT, Jean-Marie PUGGIONI, Bernard VERGIER

### **Membres associés présents ou connectés en visioconférence**

Mesdames Anaïs AUBERT, Valérie GUILLEMOT, Elodie LAPLAUD-MARRON, Valérie LEGENDRE, Kheira SEDDIK

Messieurs Roberto BENET, Serge DI MARCO

### **Membres titulaires excusés**

Madame Marina ALONSO LIUTI, Laure GIMENO

Messieurs Floriã BORBA DA COSTA, Sylvain DEKONINK, Frédéric FAVROT, Alain GABERT, Philippe MILLION

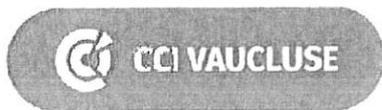
### **Membres associés excusés**

Mesdames Khali GIRARD, Adrienne PHILIPPE, Agnès ZWAENEOEIL

Messieurs Fabien HERNANDEZ, Renaud ICARD, Philippe PARC

Monsieur Régis LAURENT déclare que 27 membres titulaires étant présents ou connectés par visioconférence, le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement siéger et délibérer.

Le Président Bernard VERGIER reprend la parole et aborde le premier point de l'ordre du jour.



### 3. CODE DE L'URBANISME – VALIDATION DES AVIS ÉMIS DEPUIS LE 12 JANVIER 2021

Monsieur le Président Bernard VERGIER prend la parole en ces termes.

Je vais demander à Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, de procéder à la présentation de cette délibération.

Monsieur Michel MARIDET, Directeur Général, prend la parole en ces termes :

Considérant l'article L121-4 du code de l'Urbanisme qui associe les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales aux Personnes Publiques associées à l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'Urbanisme,

Considérant l'article R214-1 du code de l'Urbanisme et l'article L. 214-1 du même code qui prévoient que les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales sont consultées par les communes dans le cadre de l'instauration de droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés,

Considérant l'article 25 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse qui prévoit que le Président bénéficie sur délibération de l'Assemblée Générale, d'une délégation de compétence pour exprimer au nom de la Chambre les avis requis par les lois et règlements sous réserve de rendre compte à l'Assemblée Générale des avis exprimés en application de la délégation qu'il a reçue,

Mais considérant également une décision en date du 19 décembre 2012 du Conseil d'État qui confirme que les avis qu'émet une CCI doivent être pris par une délibération de son Assemblée Générale eu égard au fait que si ces actes ne relèvent ni de l'administration ni du fonctionnement courant de la CCI, ils ne peuvent pas être délégués au titre de l'article L 712- du Code de Commerce à une autre instance, dont le Président,

Il est proposé à votre approbation les avis suivants émis depuis le 12 janvier 2021. Vous avez pu en prendre connaissance :

14/01/2021	Mairie d'Ansouis	Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme	Avis favorable
------------	------------------	--	----------------

Monsieur le Président je vous laisse le soin de mettre aux voix cette délibération.

Monsieur le Président Bernard VERGIER reprend la parole :

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

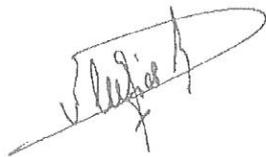
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Dûment sollicités, les membres élus approuvent à l'unanimité les avis émis depuis le 12 janvier 2021.

Fait à Avignon, le 25 mars 2021

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Vergier', written over a faint rectangular stamp.

**Bernard VERGIER**

**La Secrétaire**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christèle Collet-Coornaert', written over a faint rectangular stamp.

**Christèle COLLET-COORNAERT**